



**DÉLÉGATION A LA COMMISSION DE COOPÉRATION PARLEMENTAIRE UE-
RUSSIE**

PROCÈS-VERBAL

DE LA 6^e RÉUNION

24 et 25 septembre 2003

STRASBOURG

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Adoption du projet d'ordre du jour (PE 331.279).....	
2. Adoption du procès-verbal de la 5 ^e réunion CPC UE-Russie qui s'est tenue les 25 et 26 novembre 2002 à Bruxelles (PE 331.280).....	
3. Échange de vues sur les actuels événements politiques et économiques dans l'Union européenne et dans la Fédération de Russie et sur le sommet UE- Russie du 6 novembre 2003 à Rome et sur la mise en œuvre des conclusions du sommet UE-Russie du mois de mai dernier à Saint-Pétersbourg	
Déclarations:	
– de M. Michael LEIGH , directeur général adjoint, au nom de la Commission européenne	
– du Sénateur Roberto ANTONIONE , sous-secrétaire d'État, au nom de la présidence italienne en exercice du Conseil de l'Union européenne	
– de S.E. M. Michail FRATKOV , ministre et ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'UE, au nom du gouvernement de la Fédération de Russie	
4. Projet de la Convention relative à l'élaboration d'une Constitution pour l'Union européenne	

5. Ratification du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie
6. Situation générale de la région de Kaliningrad et mise en œuvre d'un système de transit simplifié.....
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la prochaine réunion.....

Annexes: Liste de présence
 Liste de la délégation de Russie

PCC/SP/ds/cs

La séance est ouverte à 15 h 15 sous la présidence conjointe de MM. Bart Staes et Vladimir Lukin, coprésidents.

M. Staes souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il communique que Lord Bethell, PPE-DE, Royaume-Uni, premier vice-président de la CPC UE-Russie, a donné la veille sa démission pour raisons de santé. Selon une information du groupe PPE-DE, M. Robert Goodwill, député européen, est candidat à la succession de Lord Bethell. Le président demande si d'autres candidats se présentent. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. Goodwill est élu par acclamation, en tant que premier vice-président de la délégation PE à la CPC UE-Russie. M. Staes souhaite la bienvenue à M. Goodwill, en tant que membre du bureau et M. Goodwill prononce une brève allocution en exprimant sa gratitude pour son élection et en rendant hommage au travail de son prédécesseur.

1. Adoption du projet du jour

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la 5e réunion de la CPC UE-Russie qui s'est tenue les 25 et 26 novembre 2002 à Bruxelles

Le procès-verbal de la 5e réunion CPC UE-Russie qui s'est tenue les 25 et 26 novembre 2002 à Bruxelles est adopté après quelques changements mineurs.

3. Échange de vues sur les actuels événements politiques et économiques dans l'Union européenne et dans la Fédération de Russie, sur le sommet UE-Russie du 6 novembre 2003 à Rome et sur la mise en œuvre des conclusions du sommet UE-Russie du mois de mai dernier à Saint-Pétersbourg

M. Staes introduit l'échange de vues en soulignant qu'il est prioritaire de renforcer la coopération, en mettant notamment l'accent sur les différents chapitres de l'APC, qui ont été examinés et reconnus globalement importants lors du Sommet de Saint-Pétersbourg. Il indique que le nouveau Conseil de partenariat permanent UE-Russie se réunira prochainement. De nouvelles élections devant se tenir prochainement tant au PE qu'à la Douma d'État, cette réunion de la CPC sera la dernière dans sa composition actuelle.

M. Lukin remercie chacun pour le travail fructueux et intéressant accompli en commun. Il propose d'organiser une conférence marquant le dixième anniversaire de la signature de l'APC en 2004 de façon à avoir une vue globale des succès obtenus ou des lacunes constatées, en vue de concevoir et d'élaborer un APC de suivi, adapté à la nouvelle situation. Il souligne également que la Russie attend avec un vif intérêt l'adoption de la Constitution européenne. La Russie fait partie de l'Europe depuis de nombreux siècles et M. Lukin souligne qu'il est regrettable par conséquent que les représentants russes n'aient pas été invités, fût-ce à titre purement symbolique, pour les travaux d'élaboration de la Constitution européenne. Les pays européens qui partagent les valeurs fondamentales de l'UE, et ne sont ni ne seront prochainement membres de cette dernière, devraient être mieux informés en la matière. M. Lukin demande à la CPC de s'exprimer sur la possibilité d'inviter des représentants russes à la réunion finale marquant l'adoption de la Constitution.

M. Fradkov, chef de la mission de la Fédération de Russie auprès de l'UE, évoque dans son discours l'état d'avancement de la coopération Russie-UE dans quatre domaines: l'économie et le commerce, la justice et les affaires intérieures, l'éducation et la culture, la sécurité et la défense, et il aborde également le mécanisme institutionnel de la coopération, l'"Espace économique unique" (EEU) formé par la Russie, le Bélarus, l'Ukraine et le Kazakhstan; il évoque également la question de la Tchétchénie. Il insiste particulièrement sur la nécessité, lors du prochain sommet Russie-UE qui se tiendra à Rome, de faire le point sur les pourparlers Russie-UE concernant l'adhésion de la Russie à l'OMC; il convient d'adopter le concept de l'espace économique unique comme le propose le groupe à haut niveau; il convient d'examiner le rapport sur la quatrième étape du dialogue énergétique Russie-UE et d'aborder le sujet très important de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense ainsi que sa base législative et son cadre juridique. L'orateur indique par ailleurs que la Russie n'a nullement demandé de supprimer directement les droits de visa, mais d'établir une feuille de route assurant l'exemption de visa pour le transit entre l'UE et la Fédération de Russie. Pour la Fédération de Russie, la conclusion d'un accord de réadmission doit être liée à la question des visas. Par conséquent, la proposition visant à remplacer le Conseil de coopération par un Conseil de partenariat permanent, se réunissant au niveau ministériel, est la démarche à accomplir qui sera utile à la coopération future, notamment dans les domaines susmentionnés. Il souligne que l'EEU ne devrait pas entrer en conflit avec l'espace économique commun entre la Fédération de Russie et l'UE.

Le Sénateur Antonione, sous-secrétaire d'État, au nom de la présidence du Conseil italienne, aborde les questions de la coopération dans les quatre domaines qui seront examinés lors du prochain sommet de Rome, la question du renforcement du Conseil de coopération et le concept "Europe élargie - Nouveaux voisins".

M. Leigh, directeur général adjoint, au nom de la Commission, souligne que le futur élargissement de l'UE aura un effet global positif sur les relations UE-Russie. Il se réfère en particulier aux liens commerciaux additionnels qui en résulteront, au potentiel de croissance des opérations des activités de marché russes, tout comme européens, et aux avantages géopolitiques et historiques dont pourraient profiter les pays candidats pour renforcer leurs relations économiques avec la Fédération de Russie. Toutefois, si l'EEU devait conduire à une union douanière, cette initiative serait difficilement compatible avec l'adhésion de la Russie à l'OMC. La politique des visas ne doit pas être considérée isolément d'autres questions relatives à la justice et aux affaires intérieures; l'UE doit être prête à se réunir sur une base ad hoc avec des experts pour examiner la question des visas. L'UE est également disposée à débattre des mesures politiques permettant de parvenir à une solution au conflit existant dans la république moldave de Transnistrie. La Commission examine également un programme spécial d'aide à la réconciliation et à l'adaptation en Tchétchénie; la population tchétchène doit reconnaître la légitimité des prochaines élections présidentielles qui se dérouleront dans la république. Enfin, l'orateur insiste sur le fait que l'objectif de l'initiative "Europe élargie" est de garantir que tous les voisins de l'UE tirent profit de l'élargissement.

Dans l'échange de vues qui s'engage ensuite, M. Tannock, Mme Hedkvist Petersen, M. Väyrynen soulèvent les points suivants:

- Un article de M. Berezovski, résidant actuellement à Londres, a été publié, la veille, dans la presse britannique, dans lequel M. Berezovski accuse le FSB de chercher à l'assassiner au Royaume-Uni.

- La possibilité d'établir un marché commun entre les pays qui ont signé l'accord EEU est douteuse, étant donné les divergences des systèmes économiques. Toutefois, cette initiative pourrait répondre à des objectifs politiques.
- Lors du processus visant à résoudre le problème de la Transnistrie, le gouvernement russe pourrait faire davantage pression sur le régime de Transnistrie.
- Dans la communication de la Commission européenne sur l'Europe élargie, un trop grand nombre de pays différents ont été réunis. Il est nécessaire d'établir une distinction entre les voisins européens et non européens, et il convient d'examiner la possibilité de nouveaux instruments financiers.
- La coopération en matière d'environnement, particulièrement dans la mer de Barents, est importante pour l'ensemble des relations UE-Russie. Il y a toujours eu des problèmes administratifs entravant le développement de la coopération.

MM. Bicheldey, Fradkov et Lukin apportent les commentaires suivants:

- La République de Tyva est toujours en état de guerre avec l'Allemagne. Cette situation paradoxale doit être réglée sur le plan diplomatique.
- L'article de M. Berezovski doit être examiné en relation avec la campagne des élections parlementaires en Russie. M. Berezovski a une lourde réputation et ses paroles ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Les services spéciaux britanniques enquêtent, semble-t-il, sur l'affaire et cela semble être la réaction appropriée.
- Les États participant à l'EEU ont réservé leurs droits de souveraineté afin d'avoir toute liberté dans leurs relations avec l'UE et, par conséquent, l'EEU ne devrait pas être un obstacle aux relations UE-Russie.
- Des négociations sont conduites avec la participation de l'OSCE, de l'Ukraine et de la Russie concernant le problème de la Transnistrie. La position de l'UE, qui observe le processus d'établissement de la paix, sans participer activement au groupe de Kiev, est judicieuse.

4. Projet de la Convention relative à l'élaboration d'une Constitution pour l'Union européenne

M. Napolitano, député européen, président de la commission des affaires constitutionnelles et vice-président de la Convention, donne des informations sur le processus d'élaboration du projet définitif de Constitution européenne, élaboré par la Convention, et sur son contenu. La Conférence intergouvernementale devrait avoir le dernier mot en la matière, bien qu'il soit difficile de procéder à tout changement majeur. Le Parlement a exprimé sa position sur le projet dans la résolution adoptée la semaine précédente, en soutenant le texte publié par la Convention et en demandant à la CIG d'en respecter l'équilibre global. L'UE devrait poursuivre la coopération avec ses voisins en s'efforçant de constituer un "cerce d'amis".

M. Seppänen, représentant du PE à la Convention, exprime son point de vue sur les résultats de la Convention et souligne les domaines politiques où l'unanimité est requise. Il précise également que la question concernant l'objectif d'une défense commune ne fait pas l'unanimité, bien qu'une large majorité se soit dégagée au Parlement européen.

M. Tannock ajoute que les résultats de la Convention sont, à son avis, une solution imposée du sommet à la base par le présidium de la Convention et qu'il n'y a eu aucun vote formel sur

ce point à la Convention elle-même. Au niveau de la CIG, par conséquent, des débats auront certainement lieu concernant différents points portant sur le fond.

Lors de l'échange de vues qui s'engage ensuite, MM. Evstifeev, Koptev-Dvornikov et Lukin prennent la parole pour souligner notamment:

- quelles seraient les conséquences pour un pays qui violerait les droits fondamentaux de l'UE, tels qu'énoncés dans la nouvelle Constitution, notamment le respect des droits des minorités, pour la population russophone des États baltes;
- que l'article 56 de la Constitution se réfère aux voisins de l'UE, en prenant en compte les valeurs de l'UE comme fondement de ses relations avec les voisins. Cela impliquerait-il que les voisins aient l'obligation d'adopter une législation spécifique affirmant leur loyauté envers ces valeurs?
- que l'article 57 prévoit la possibilité de l'adhésion à l'UE de tout État européen partageant les valeurs de l'UE: qui est chargé de déterminer si un État est européen et s'il partage les valeurs européennes?
- que l'article 56 ne contient aucune nouvelle conception ni aucune nouvelle perspective stratégique concernant les "nouveaux voisins" de l'UE: cela signifie-t-il que les frontières de l'UE sont définitivement fixées et que les pays de l'"environnement proche" devraient demeurer à jamais en-dehors de l'UE?

M. Napolitano, député européen, répond à ces questions en indiquant ce qui suit:

- Tous les pays candidats avaient été jaugés sur le point de savoir s'ils répondaient aux critères de Copenhague, notamment en ce qui concerne le respect des valeurs et des droits de l'UE. Dès lors que ces pays, en tant que membres de l'UE, violeraient les valeurs et les droits de l'UE, la procédure de l'article 58 de la Constitution s'appliquerait et, notamment, les droits de vote des pays concernés pourraient être suspendus.
- En ce qui concerne la nouvelle approche en matière de voisinage, seule la Croatie a fait une demande d'adhésion à l'UE à ce jour; les critères appliqués aux États candidats demeureront les mêmes.
- M. Napolitano souligne qu'une majorité des deux tiers s'est dégagée au PE pour adopter les résultats de la Convention. Le terme "fédéral" a été supprimé par la Convention du texte de l'article 1 du projet de constitution.

5. La ratification du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie

Après une introduction par M. Bart Staes, président, soulignant l'utilité d'une "délégation pour un thème unique", composée essentiellement en fonction de l'intérêt spécifique des membres, lesquels feront preuve par conséquent d'une compétence notable, tout comme l'excellent programme préparé par les fonctionnaires de la Douma d'État, M. Moreira da Silva, député européen, rapporteur du PE sur le protocole de Kyoto, fait part de ses impressions à la suite de la visite de la délégation à Moscou. Selon lui, la ratification du protocole de Kyoto ne semble pas être une priorité en Russie. Lier cette question à l'adhésion de la Russie à l'OMC suscite des préoccupations et ne serait d'aucune utilité.

Lors de l'échange de vues qui s'engage ensuite, Mme Larotschkina, MM. Lukin, Evstifeev, Fradkov soulignent les points suivants:

- Les députés de la Douma d'État doivent attendre que les documents de ratification leur soient soumis par le gouvernement.
- La Russie est intéressée par un débat portant sur les conditions économiques. Les négociations sur la ratification du Protocole de Kyoto devraient être menées en étroite relation avec le dialogue énergétique. La Russie entend bien réaliser des projets dans le domaine énergétique en préservant les technologies et les sources renouvelables d'énergie, pour l'exploration de nouvelles réserves d'hydrocarbures en Russie, qui permettraient de doubler la fourniture du gaz russe à l'Europe en 2020.
- Les négociations sur la ratification du Protocole de Kyoto devraient être extrêmement flexibles, compte tenu du vif intérêt de la Russie à adhérer à l'OMC et de l'intérêt que manifeste l'UE à la ratification par la Russie de ce protocole.
- Il convient de tenir compte du fait que les réserves de gaz russes seront épuisées dans un délai de 40 à 60 ans.
- La position définitive du gouvernement n'est pas encore connue et il est trop tôt pour lier cette question à une quelconque autre question.
- Une conférence internationale sur le changement climatique aura lieu à Moscou tout prochainement.

M. Moreira da Silva met en garde contre le fait d'examiner en parallèle le programme du Protocole de Kyoto et le dialogue énergétique. La ratification devrait conduire à un accroissement des investissements étrangers en Russie. Le retard dans la ratification du Protocole de Kyoto par la Russie porte préjudice aux résultats obtenus au cours des dix dernières années en matière de coopération entre l'UE et la Russie dans le domaine de l'environnement. La Conférence qui se tiendra à Moscou semble plutôt être une alternative à ce que l'Agence de l'ONU sur l'environnement avait élaboré et cherché à imposer tout au long de ces années, à savoir le Protocole de Kyoto.

6. Situation générale de la région de Kaliningrad et mise en œuvre d'un système de transit simplifié

M. Elmar Brok, député européen, président de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense du PE, informe la CPC des résultats des conférences parlementaires des présidents de l'Assemblée nationale de la Fédération de Russie, de la Saimas de Lituanie, du Sénat et de la Sjem de la République de Pologne, ainsi que du Parlement européen, et souligne que la mise en œuvre de ces solutions concernant le transit des personnes entre le territoire de la Fédération de Russie et l'enclave de Kaliningrad se fait depuis le 1er juillet à la satisfaction générale. Il évoque également la possibilité de moderniser les modes de transports (trains à grande vitesse, transports aériens), et insiste sur la nécessité de chercher à consolider la situation sociale et économique dans cette région. Il pourrait être utile d'associer certains programmes TACIS en Russie avec des projets financés par les fonds communautaires dans les nouveaux États membres, mais cette solution dépendrait dans une certaine mesure du gouvernement de la Fédération de Russie. Une prochaine réunion ad hoc devrait par conséquent se tenir dans la région de Kaliningrad afin d'obtenir sur place les informations nécessaires.

M. Koptev-Dvornikov ajoute que la Douma d'État a ratifié les accords concernant les frontières terrestres et maritimes ainsi que l'accord de réadmission avec la Lituanie. Depuis le 1er juillet 2004, un régime de transit simplifié est entré en vigueur et fonctionne parfaitement, ce qui facilite le transit des personnes entre le territoire de la Fédération de Russie et l'enclave

de Kaliningrad. Il mentionne également les problèmes résiduels du transit de marchandises et la question des accords concernant les échanges transfrontaliers entre la Russie et la Lituanie, d'une part, et la Russie et la Pologne, d'autre part. Il convient de soutenir la proposition faite par des collègues lituaniens d'organiser une réunion parlementaire UE-Pologne-Lituanie-Russie en Lituanie.

Mme Magdalene Hoff, député européen, évoque les problèmes en suspens, demandant que des informations supplémentaires soient fournies sur le projet de loi facilitant les échanges avec Kaliningrad. Un deuxième rapport du PE sur les possibilités de faciliter les échanges et l'accès à Kaliningrad est en cours d'élaboration, alors que les propositions du premier rapport n'ont toujours pas été adoptées par le Conseil.

M. Hack, représentant la Commission, reconnaît également que le système de transit simplifié fonctionne de façon satisfaisante. L'étude de faisabilité du train à grande vitesse est entreprise, les caractéristiques du projet sont actuellement examinées, et à la fin de l'année, le projet devrait être suffisamment avancé pour permettre le lancement d'un appel d'offres. L'orateur rappelle également à la CPC que la Commission a adopté un programme de 25 millions d'euros concernant le renforcement du développement socio-économique de la région de Kaliningrad.

M. Tannock s'interroge sur les rapport concernant l'initiative de citoyens de changer le nom de Kaliningrad en l'ancien nom de Königsberg.

M. Lukin indique que certains problèmes, que l'UE s'était engagée à résoudre, sont toujours en suspens: la circulation des marchandises et l'étude de faisabilité du train à grande vitesse. Il convient de maintenir le contrôle parlementaire commun tant que les problèmes n'auront pas été résolus. L'orateur demande de tenir compte de ces questions lors des discussions budgétaires de l'UE pour 2004.

M. Koptev-Dvornikov déclare qu'il n'existe pas de projet visant à rebaptiser la ville de Kaliningrad.

M. Fradkov fait remarquer que la question du transit de marchandises pourrait être abordée au Sommet de Rome.

7. Questions diverses

M. Watts aborde la question des quotas annuels de capture de bébés phoques en mer Blanche. Il souligne que le gouvernement russe a assuré que ce quota serait réduit, alors qu'il a doublé au cours des dix dernières années. Les demandes adressées au gouvernement russe visant à fournir des chiffres et à accepter un contrôle indépendant sont demeurées sans réponse.

M. Fradkov déclare qu'il pourrait rencontrer M. Watts pour discuter de cette question.

M. Paasilinna aborde les questions liées au transport routier.

8. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion de la CPC se tiendra en mars 2004.